

Paris, le 12 novembre 2012

Destinataires :

- **Membres des Conseils départementaux**

N° 143-2012/Pdt
JMB-PT/VR

Pour information :

- *Membres du Conseil d'Administration*
- *Membres des Conseils APF de région*
- *Membres des Commissions nationales*
- *Directeurs des services et structures*
- *Direction générale*

Objet : Mobilisations APF

Chères amies,
Chers amis,

Depuis le 6 mai 2012, l'APF a multiplié les rendez-vous à l'Elysée, à Matignon, auprès de plusieurs ministres ou de cabinets ministériels. D'autres rendez-vous sont prévus ces prochaines semaines. Ces premières prises de contact ont permis de partager l'ensemble de nos préoccupations. Nous avons pu constater que nos principales orientations politiques (société inclusive, accessibilité et conception universelle, non-discrimination, droit à compensation...) étaient prises en compte dans nos échanges.

Notre implication à la préparation de la conférence sociale de juillet dernier et notre participation à la concertation pour la refondation de l'école à la rentrée vont dans le bon sens, celui d'une politique transversale à laquelle nous sommes associés. C'est aussi le sens de la circulaire du Premier ministre du 4 septembre dernier obligeant l'ensemble des projets de loi à prendre en compte la question du handicap.

Pour autant, depuis quelques semaines, les orientations du président de la République et les décisions du gouvernement nous inquiètent.

Sur les ressources, le projet de loi de finances 2013 prévoit une augmentation de l'AAH de 1,75 % seulement et ce, pour le 1^{er} septembre 2013. C'est clairement un retour en arrière et un décrochage négatif par rapport au SMIC. Et la situation ne s'améliorera pas non plus pour les bénéficiaires de pension d'invalidité, de rentes d'accident du travail et prestations vieillesse. De plus, le cabinet de Marie-Arlette Carlotti, ministre déléguée aux personnes handicapées et à l'exclusion, vient de nous confirmer que nous ne serions pas

directement associés à la conférence de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale des 11 et 12 décembre prochain.

Nous venons toutefois de diffuser largement notre contribution (voir sur www.reflexe-handicap.org) et nous allons intervenir auprès du Premier ministre pour, malgré tout, être invités à cette conférence.

Sur la compensation, aucune avancée non plus en matière de périmètre (activités domestiques, aide à la parentalité, aide à la communication...), de tarifs et de plafonds. Si le gouvernement reconnaît les limites de la PCH, il ne souhaite pas augmenter la charge financière des conseils généraux. Et la réforme envisagée sur l'autonomie en 2014 serait centrée uniquement sur les personnes âgées.

Sur l'accessibilité, le Premier ministre a confié à la députée Claire-Lise Champion une mission de trois mois d'ici la fin de l'année pour proposer au gouvernement un plan d'action pour atteindre l'objectif de l'échéance de 2015. A la suite de différents rapports rendus publics ces derniers mois, nous savons que cette échéance ne sera pas atteinte. Le gouvernement, sans remettre en cause cette échéance, souhaite examiner « l'assouplissement » des contraintes (normes, exigences à remplir d'ici 2015, dérogations ou mesures de substitution...) pour atteindre au maximum cet objectif. Notre association doit être très vigilante sur ce plan d'action que le gouvernement arrêtera au début de l'année 2013 : la loi du 11 février 2005 ne doit pas être « bradée » au nom du réalisme. Pour l'APF, la citoyenneté et la participation sociale des personnes en situation de handicap priment et primeront toujours.

Le projet de réforme de la décentralisation présenté le 5 octobre par le président de la République nous inquiète aussi. Lors de son discours aux états généraux des collectivités territoriales, le président de la République a prononcé la phrase suivante : « *Ce mouvement de décentralisation, de clarification en direction des régions, sera aussi conduit vers les départements qui se verront confier l'ensemble des politiques du handicap et de la dépendance, hors du champ de l'assurance maladie.* »

Concrètement, le gouvernement envisagerait de transférer les ESAT aux départements. Les MDPH pourraient devenir des établissements publics locaux directement rattachés au conseil général.

Le comité d'entente vient d'adresser un courrier au président de la République pour faire part de ses inquiétudes. L'APF n'est pas contre le principe de décentralisation (adaptations locales aux besoins, proximité des lieux de décision...) mais nous sommes très inquiets sur l'adaptation de ce principe aux réalités de terrain :

- insuffisance des compensations financières dans les transferts de compétence de l'Etat vers les collectivités territoriales ;
- non garantie de l'égalité de traitement sur tout le territoire ;

- non pilotage national des prestations (ex PCH, demain AAH...) et des dispositifs (ex MDPH).

Pour l'APF, l'application de la loi doit être identique pour tous (accessibilité, ressources, compensation, financements ESMS...). Les obligations législatives et réglementaires ne doivent pas être à géométrie variable, au risque de renforcer les iniquités territoriales.

Sur tous ces sujets, nous devons nous MOBILISER !

Le conseil d'administration du 27 octobre dernier vient d'arrêter un plan d'action dont voici les grandes lignes :

- Nous allons prendre rendez-vous auprès des groupes parlementaires afin de leur exprimer notre vif mécontentement sur l'ensemble de ces sujets et leur demander d'intervenir auprès du gouvernement.
- Sur les ressources, nous vous invitons à vous exprimer publiquement sur la déception de faible augmentation des prestations en 2013 et à prendre rendez-vous auprès de vos parlementaires (en vous appuyant sur la contribution de l'APF à la conférence de lutte contre la pauvreté et pour l'exclusion sociale). Des mobilisations APF ou inter-associatives (« Ni pauvre, ni soumis » par exemple) sur le plan local peuvent être organisées.

Sur le plan national, l'APF va communiquer publiquement sa déception, tant sur la revalorisation des ressources que sa non participation à la conférence sur la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Nous venons déjà de diffuser un petit clip humoristique sur notre page APF Facebook (que nous vous demandons de largement partager sur vos pages Facebook, blogs...).

- Sur l'accessibilité, notre campagne institutionnelle portera sur ce sujet. Nous préparons également l'édition de notre baromètre 2013. Nous travaillons également à une campagne de communication pour le printemps se basant sur ceux qui s'engagent pour l'accessibilité.
- Sur la compensation, nous allons lier ce sujet à celui du fonctionnement des MPDH. Vous êtes nombreux – par des plaidoyers locaux notamment – à dénoncer leurs dysfonctionnements et les conséquences pour l'accès des personnes à leurs droits et aux services.

La direction générale va prochainement nous faire des propositions pour une action spécifique en s'appuyant sur les expériences et les expertises que nous avons au sein de l'association.

A noter que dès le débat sur la décentralisation, nous allons vivement intervenir car nous sommes fermement opposés à ce que les conseils généraux aient les pleins pouvoirs sur les MDPH : c'est une remise en cause fondamentale de la loi du 11 février 2005 qui avait proposé un

dispositif original (via la création d'un GIP) mobilisant les partenaires (Etat, associations, organismes de protection sociale...).

Pour toutes ces initiatives que nous venons de décider, la direction générale va vous apporter des outils et des précisions prochainement.

En conclusion de ces informations sur le contexte socio-économique des politiques sociales du gouvernement, je tenais à vous dire que les ministères, les administrations centrales, les parlementaires (de la nouvelle majorité ou de l'ancienne majorité) opposent à nos revendications reconnues comme légitimes, le sens des responsabilités : « être pragmatique », « être raisonnable » ! Or, si nous avons été « raisonnables » depuis 80 ans

A nous, de faire entendre LA REALITE vécue par les personnes en situation de handicap et leur famille.

Je vous remercie pour votre engagement et votre mobilisation permanente, malgré tous les obstacles que nous rencontrons pour construire une société réellement inclusive.

Amicalement,



Jean-Marie BARBIER